

Réf : CA2024/22

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT EN FAVEUR DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 8 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, en ses articles L.712-2, L.712-3 et L.954-2,

Vu décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n°2021-1895 du 29 septembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 7 février 2022 fixant certaines modalités de la procédure d'attribution de la prime individuelle prévue par le décret n°2021-1895 ;

Vu la circulaire du 17 février 2017 portant création de régimes d'intéressement sur le fondement de l'article L. 954-2 du code de l'éducation au sein des établissements publics d'enseignement supérieur ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE),

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve la mise en œuvre du dispositif d'intéressement en faveur des personnels enseignants du second degré de l'établissement, tel que défini en document ci-joint.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 mars 2024.

Membres présents	21
Membres représentés	7
Abstention (s)	7
Votants	21
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0



Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le :

19 AVR 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 AVR. 2024